



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 414/2022
Date de la séance du CE : 4 mai 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2021.STA.878
Classification : Non classifié

Reconduction de la nomination du chef du Contrôle des finances par le Conseil-exécutif. Confirmation par le Grand Conseil

1. Conformément à l'article 5, alinéa 1 de la loi cantonale du 1^{er} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF), le Conseil-exécutif nomme une ou un spécialiste de la révision en tant que cheffe ou chef du Contrôle des finances pour une période de fonction de quatre ans, après avoir entendu la Commission des finances du Grand Conseil. La nomination doit être confirmée par le Grand Conseil.
2. Après avoir entendu la Commission des finances, le Conseil-exécutif reconduit l'actuel titulaire du poste, Monsieur Thomas Remund, né en 1960, originaire de Mühleberg, réviseur diplômé, titulaire du brevet fédéral d'agent fiduciaire, dans ses fonctions pour une nouvelle période de quatre ans (article 3, alinéa 4 et article 37, alinéa. 2 LPers). La reconduction prend effet le 1^{er} juin 2022.
3. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de confirmer la reconduction de la nomination.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Grand Conseil